

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Steve MORIN, François RIGAUX,
 Ginette GARNIER, Lucile RICHARD, Tony LABASSE,

Absents excusés :

Quentin MISBERT, David CHAMARD (départ 19h)

Pouvoirs :

Jessica MASSIOT donne pouvoir à S. MORIN

Marine HAGRON donne pouvoir à S. GABET

Secrétaire de séance et président de séance

Ginette GARNIER Steve GABET

Séance du 19 novembre 2025

Convocation du 13 novembre 2025

Délibération N° DCM.2025-40

Objet : Proposition d'amélioration au schéma DECI (Défense Extérieure Incendie)

Suite à la délibération DCM2024-31 du 11 juillet 2024 donnant tout pouvoir à Monsieur le Maire pour gérer la réalisation du Schéma DECI, il convient d'améliorer ce schéma sur d'autres points d'installation.

Monsieur le Maire donne lecture des devis proposer par la Rèse sur les localisations par ordre de priorité :

| Ordre de priorité | Numéro de fiche | localisation | solution | Prix HT |
|-------------------|-----------------|---|-----------------------|------------|
| 1 | 6 | Marsais Est / Marsais Ouest | Citerne souple 60 m3 | 12 787.99€ |
| 2 | 3 | La Pie Verte | Citerne souple 120 m3 | 16 028.26€ |
| 3 | 4 | Les Quatre Maisons /Chemin du brief Vendier | Citerne souple 60 m3 | 12 787.99€ |
| 4 | 2 | Le Moulin Neuf / Le Moulin de Chat'd'eau | Citerne souple 60 m3 | 12 787.99€ |
| 5 | 1 | Le Moulin de Mangou | Citerne souple 60 m3 | 12 787.99€ |
| 6 | 5 | Le Moulin de La Prée | Citerne souple 60 m3 | 12 787.99€ |
| 7 | 7 | Marsais Ouest / L'Ouchette / Bel Air | Citerne souple 60 m3 | 12 787.99€ |

Le prix comporte une aire d'aspiration de 40 m² d'une valeur de 3500€ demandé dans le RDDECI à faire valider par une reconnaissance opérationnelle réalisée par le SDIS17, soit 24 500€ sur l'ensemble des projets, total sans les aires d'aspiration **68 256.20€**

92 756.20€

Après en avoir délibéré et à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- **Accepte** d'effectuer les améliorations recommandées par la Rèse et le SDIS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif
- **Décide** de laisser tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les décisions nécessaires en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier pour ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
2025

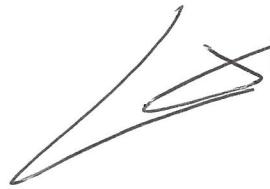
Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
Ginette GARNIER



A Marsais, le 19 novembre

Le Maire,
Steve GABET



MAIRIE de MARSAIL
17170 (Charente-Maritime) *